



COMMUNE DE COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 10
Votants : 12

Le 5 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Commune de Vallouise-Pelvoux s'est réuni Mairie - Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaelle MOREAU, suivant convocation transmise le mercredi 25 février 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALPHAND Thierry, BARONNAT Bernard, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, GRANET Alice, KIRKYACHARIAN Luc, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, SEMIOND Philippe, VIESSANT Celine

Excusé ayant donné procuration : ADISSON Frank à BARONNAT Bernard, CHERFILS Jacqueline à MOREAU Gaelle

Excusé sans procuration : GIRAUD Mathieu, HERMITTE Jean-Pierre, JEANNE Virginie, MOSSO Veronique, VERNET Laurent

Absents : MOUGIN Remi, PRAT Christelle

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

2026-008 - CONVENTION D'OBJECTIF POUR LA GESTION DU DOMAINE NORDIQUE DE VALLOUISE-PELVOUX

Le ski nordique est une pratique omnis présente sur le territoire communal assurée par l'association Nordic En Vallouise (NEV) et l'association Nordic Alpes Du Sud (NADS).

L'association Nordic en Vallouise (NEV) assure la gestion, l'animation, la valorisation et le développement du domaine nordique de Vallouise-Pelvoux.

Ces missions comprennent notamment :

- L'accueil et l'information du public et des usagers du domaine nordique ;
- La vente et le contrôle des titres d'accès aux sites.
- La préparation, l'entretien, le damage et le balisage des pistes et infrastructures mises à disposition des skieurs et des randonneurs (piétons et raquettes) ;
- Les secours sur pistes, sous l'autorité du maire de Vallouise-Pelvoux ;
- Optimiser la vente des forfaits de ski de fond sur le site de la vallée de la Vallouise, par le biais d'actions de communication ou de manifestations, notamment en début de saison ;
- Ouvrir le site au public dès que les conditions d'enneigement permettent le damage des pistes, partiellement ou en totalité ;
- Assurer l'entretien du matériel mis à disposition par la commune.

- Les travaux récurrents de préparation et d'entretien des pistes, tels que débroussaillage, élargissement, nivellement... ;

L'association NADS assurera les actions de promotion consécutives à l'instauration de la redevance et la vente des titres d'utilisation.

L'association pourra dans le cadre de cette mission, procéder à toute action d'information sur le site, mettre en place toute campagne de promotion destinée à développer la pratique nordique sur le territoire de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'approuver la convention d'objectifs et d'autoriser madame le Maire à signer la convention

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 5 mars 2026

Le président de séance,
Gaelle MOREAU



Le secrétaire de séance,
Maryline FISCHER

